

Demande de permis INSTALLATIONS SEPTIQUES

USAGE RÉSERVÉ À LA VILLE

Date de réception : _____

N° demande : _____

CHAMPS OBLIGATOIRES *

REQUÉRANT(E) *

Nom (s) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (1) : _____ Téléphone (2) : _____

Courriel : _____

PROCURATION (SI NÉCESSAIRE)

Je, propriétaire soussigné, autorise _____ à demander, signer et récupérer en mon nom cette demande de permis auprès de la Ville de Saint-Amable pour ma propriété située au : _____.

Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie), ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne doit être adoptée à cet effet et une copie doit accompagner votre demande.

Signature : _____

TYPE DE DEMANDE *

Nouvelle installation septique

Modification de l'installation septique

Systeme UV

** Si applicable à votre projet*

Le projet consiste à : _____

EMPLACEMENT DES TRAVAUX *

Adresse : _____

Numéro de lot : _____

FIRME MANDATÉE *

Nom de la firme : _____

Adresse : _____

Nom du professionnel : _____ N° de membre de l'Ordre professionnel : _____

Téléphone (1) : _____ Téléphone (2) : _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX *

AUTO-CONSTRUCTEUR

OU

ENTREPRENEUR

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (1) : _____ Téléphone (2) : _____

Courriel : _____

R.B.Q. : _____ # N.E.Q. : _____

SUITE AU VERSO

ÉCHÉANCE ET VALEUR DES TRAVAUX *

Début des travaux : _____

Fin des travaux : _____

Valeur des travaux : _____ \$ *Le montant des travaux doit inclure le coût des matériaux **avant taxes**.

DOCUMENTS À FOURNIR *

- Plan et devis de l'installation septique signés et scellés (Ordre des ingénieurs du Québec) ;
- Rapport technique de la caractérisation du sol signé et scellé (Ordre des ingénieurs du Québec) ;
- Formulaire de confirmation de mandat signé par un professionnel attitré ;
- Formulaire de déclaration annuelle pour système de traitement UV (le cas échéant) ;
- Remettre à la Ville de Saint-Amable un certificat de conformité des travaux signé et scellé dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux (Ordre des ingénieurs du Québec).

* Veuillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le cas.

MISE EN GARDE



Il est interdit d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation avant l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. À noter que le Service de l'urbanisme dispose d'un délai pouvant aller jusqu'à 30 jours suivant la date du dépôt de la demande avec ses documents requis.

* Veuillez vous référer au règlement N° 699-00-2012 sur les Permis et certificats, art. 5

SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT ACCEPTÉES

Je, _____, (*lettres moulées*) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut. Je déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et m'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Je déclare également avoir pris connaissance de la réglementation municipale applicable en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections exigées, s'il y a lieu par l'autorité compétente. Enfin, je comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun cas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature : _____

Pour plus de renseignements vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme.



575, rue Principale, Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

st-amable.qc.ca 

Service de l'urbanisme
450 649-3555, poste 280
urbanisme@st-amable.qc.ca